

Un rapport parlementaire sur le sang de cordon ombilical

Article rédigé par *Elizabeth Montfort*, le 21 novembre 2008

Marie-Thérèse Hermange, sénateur de Paris, vient de rendre public un rapport sur les cellules souches issues du sang du cordon. Consciente que le sang du cordon est une source précieuse de cellules souches pour la thérapie cellulaire, le sénateur analyse la situation française et présente des recommandations pour que la France soit à la hauteur de ces enjeux.

Il est bon de rappeler que la première greffe effectuée à partir de ces cellules souches a eu lieu en France, en 1987, par le professeur Gluckman, pour traiter une forme de leucémie. Jusqu'alors, on effectuait une greffe de moelle osseuse.

Cependant, bien que le traitement ait connu un grand succès, puisque le malade soigné ainsi est toujours en vie, et que d'autres greffes analogues ont suivi sur des patients souffrant de la même maladie, la France n'a pas suffisamment investi dans ce type de thérapie cellulaire.

Seul pays à interdire l'ouverture de banques privées et hésitant à ouvrir d'autres banques publiques, notre pays ne dispose que de 7.000 unités pour un besoin de 50.000 unités. Ce qui n'empêche pas les hôpitaux d'acheter auprès de banques privées étrangères les unités dont ils ont besoin pour un montant compris entre 15000 et 25000 €, l'unité.

Le ministère de la Santé continue à mener des campagnes de don de moelle pour soigner les maladies du sang comme la leucémie, alors qu'il suffirait d'ouvrir de nouvelles banques pour satisfaire aux besoins des malades. En outre la compatibilité entre donneur et receveur est plus facile à obtenir avec les cellules souches du sang du cordon, ce qui évite le rejet d'une greffe où la course au donneur compatible.

D'où les propositions de Mme Hermange, qui recommande plusieurs mesures :

- porter le plus rapidement possible et au plus tard d'ici 2020 le nombre d'unités de sang de cordon stockées en France à 50.000 ;
- développer la formation des personnels médicaux et les campagnes d'information à destination des parents, de manière à permettre aux familles de faire le choix du don en toute connaissance ;
- permettre, à titre expérimental, l'implantation de banques privées respectant les principes de solidarité liés aux greffes de sang de cordon, ainsi que le développement d'une activité privée par les banques publiques afin de consolider leur financement ;
- favoriser la recherche sur le cordon lui-même et le placenta ;
- développer la solidarité de la France avec les pays en développement en matière de greffe de sang de cordon.

Cellules pluripotentes

Mais ce qui est nouveau, c'est la découverte récente de la capacité de ces cellules souches à se transformer en une multitude de cellules différenciées pour soigner d'autres maladies que celles du sang. Les travaux conduits par l'équipe du professeur Colin McGuckin et le docteur Nico Forraz, de l'université de Newcastle (qui doit s'installer à Lyon dans les prochains mois), permettent déjà de soigner 84 maladies.

Les résultats les plus spectaculaires sont sans aucun doute la mise au point d'une cellule produisant de l'insuline pour traiter les malades atteints de diabète, dans un avenir très proche.

Malheureusement, ces résultats très prometteurs sont mal connus. Une véritable loi du silence enveloppe ces

travaux, pendant qu'on illusionne les patients sur d'hypothétiques thérapies à partir des cellules souches embryonnaires.

Le consortium Novussanguis réunissant des équipes de recherche européennes sur les cellules souches adultes et issues du sang du cordon et la Fondation Jérôme-Lejeune, spécialisée dans le traitement des maladies de l'intelligence, présentera ces thérapies nouvelles au Parlement européen le 11 décembre à l'invitation d'Aloyz Peterle, député européen (PPE, Slovénie).

Une véritable solidarité est en jeu en Europe : le VIIe Programme Cadre-recherche et développement peut participer au financement de ces nouvelles thérapies pour répondre à la demande urgente des malades, tout en permettant à l'Union européenne de se situer au plus haut niveau de recherche dans les biotechnologies et les sciences du vivant.

* **Élizabeth Montfort** est ancien député européen, présidente de l'Alliance pour un nouveau féminisme européen.

>>> Consulter le [rapport de Marie-Thérèse Hermange](#)

>>> Retour au [sommaire](#)